



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du **LUNDI 22 JUILLET 2024**

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE COMMUNALE de LEOUX à 18 H 30

Convoqué le : 15/07/2024

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03/06/2024:

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 03/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

1 – MISSION CEREG POUR LE CONTRAT ZRR:

Le Maire rappelle que la Commune s'est inscrite en 2022 à un programme de travaux sur le réseau AEP existant financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département dans le cadre d'une opération dite « ZRR »(zone de revitalisation rurale) et ce pour la somme de 70000 € HT. Cette somme serait consacrée à la mise en place d'une conduite neuve entre la propriété Franck et le réservoir du village ainsi que la création d'un « pied sec » dans le regard de sortie de la source du Moulinas. Afin de pouvoir déposer un dossier, il est nécessaire d'avoir un avant-projet chiffré des travaux envisagés. Pour cela, le Maire a demandé au cabinet CEREG une proposition de maîtrise d'œuvre pour conduire ce chantier. Par l'intermédiaire de son agence locale de Buis les Baronnie, le BET a proposé la somme de 5600 € pour une mission complète comprenant l'avant-projet, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2 – POINT FINANCIER DEFINITIF DE L'OPERATION «TRAVAUX DE REVITALISATION ET AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE A VILLEPERDRIX » :



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Les chiffres définitifs de l'opération ont été transmis par le bureau d'études et validés par le Maire afin de percevoir le solde de la subvention d'Etat (DETR). Les chiffres sont les suivants :

	HT	TTC
DEPENSES : Montant total de l'opération	518 336.19	622 003.42
Lot n° 1 (réseaux)	155 392.00	186 470.40
Lot n° 2 (voiries)	328 817.39	394 580.86
Maitrise d'œuvre	34 126.80	40 952.16
RECETTES : Département	277 489.00	
Etat	125 000.00	
Commune prêt bancaire	100 000.00	
Autofinancement	15 847.19	

A ce bilan financier, il faut ajouter les 13 500 € investis sur le réseau électrique basse tension pour supprimer le maximum de câbles aériens encore présents dans le village : travaux financés à 50 % par le SDED. Pour l'éclairage public, c'est 11 500 € qui ont été dépensés pour passer en led (ou en solaire) l'ensemble du parc d'éclairage public : financement de 50 % du SDED ainsi que de 14 % de l'Etat dans le cadre des aides «Fonds vert». Enfin, la Commune a mis en place le réseau enfoui pour la fibre (dans l'emprise du chantier) pour un montant de 8 110.80 HT. A noter que, sur ces travaux, nous n'avons eu aucune aide notamment de la part d'ADN.

Afin de pouvoir solder l'entreprise et le maître d'œuvre avant de percevoir le solde de la subvention d'Etat, il a été nécessaire de débloquer 30000 € auprès du Crédit Mutuel dans le cadre d'un prêt court terme de 100000 € contracté auprès de cette banque fin 2022.

3 – EXTENSION DU CIMETIERE DU PRE DU JAS ET DE LEOUX :

Suite à la volonté du Conseil Municipal exprimée à plusieurs reprises lors des réunions précédentes, le Maire donne les précisions suivantes :

- Pour le cimetière du Pré du Jas, Mr Ravaldel a confirmé son accord pour vendre à la Commune 247 m2 de sa parcelle C153 et 65 m2 de la C155 au prix de 500 €. Les surfaces exactes seront à confirmer par le géomètre. La récupération de la parcelle C156 a été lancée par Mme Richard dans le cadre de la procédure «bien sans maître» suivant la décision prise par le Conseil lors d'une précédente réunion. On attend encore des devis notamment pour un columbarium et un entourage pour délimiter un « jardin du souvenir ».
- Pour Léoux, on est toujours en attente de devis.



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Comme annoncé précédemment, le montant des travaux envisagés pour les deux cimetières devrait se situer aux alentours de 40 000 € HT. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département en précisant, sous réserve d'une réponse positive, que nous pourrions être aidés à hauteur de 75 %.

A l'unanimité, le Conseil donne un accord de principe sur le montant avancé sachant que le montant définitif sera fonction des derniers devis attendus : une délibération sera donc à prendre lors d'un prochain Conseil avec le montant exact.

La visite des Conseillers Départementaux est programmée pour début Septembre, ce sera donc l'occasion d'échanger sur ce dossier.

4 – DELIBERATION POUR ENCAISSER UN CHEQUE DE 80 € :

Dominique Donzet, ayant loué la salle des fêtes à titre privé, nous a fait passer un chèque de 80 €, montant correspondant au prix de cette location. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour encaisser ce chèque.

5 – DELIBERATION POUR ACCEPTER LE VERSEMENT DU COMITE D'ACTION TOURISTIQUE « SAHUNE - VILLEPERDRIX – MONTREAL »:

Comme vu lors du Conseil du 3 Juin dernier, André Félix trésorier du Comité d'Animation Touristique « Sahune – Villeperdrix – Montreal » a procédé au virement de 2824 € sur le compte de la Commune. Le Trésor Public nous demande de délibérer pour accepter ce versement. Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

6 – REPORT DE L'INAUGURATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CŒUR DE VILLAGE :

Le Maire indique, qu'en accord avec les adjoints, il a décidé d'annuler cette cérémonie finalement programmée le 13 Septembre prochain et de la reporter au Printemps 2025 ; décision prise par crainte d'une journée d'automne maussade obligeant à s'installer à l'intérieur et également à cause d'un problème de disponibilité personnel.

7 – POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Après avoir beaucoup bataillé pour que Léoux soit relié à ce nouveau réseau, Gérard Nehl en charge du suivi du dossier vient d'apprendre qu'ADN avait trouvé une solution qui permettra au hameau de Léoux d'être desservi en même temps que le village. ADN confirme une mise en service en 2025.

8 – MISE EN PLACE AU VILLAGE D'UNE PLACETTE DE COMPOSTAGE PARTAGE :

Le Maire rappelle l'obligation réglementaire (depuis le 1^{er} Janvier 2024) que chaque foyer doit disposer d'un dispositif de compostage soit individuel soit collectif. A Villeperdrix, la



majorité des habitants a un espace extérieur et, par conséquent, peut installer un système individuel mais il est nécessaire de mettre en place une installation collective pour le village ou certains habitants ne peuvent pas avoir de compostage individuel. La Communauté de Communes propose un système de compostage partagé calibré pour 10 foyers, ce qui paraît la bonne formule pour le centre du village. La fourniture du matériel et son installation est à la charge de la CcBDP ainsi qu'un suivi après mise en service. La meilleure implantation semble être sur le parking «salle des fêtes» sous les arbres car l'installation doit être à l'ombre. Le Conseil approuve à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Facture de l'entreprise BRUN TP** : L'entreprise, ayant fait des travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable, a présenté une facture d'un montant de 3750 € HT. Afin d'amortir en partie le salaire de la secrétaire qui, en ce moment passe beaucoup de temps pour l'ASA, le Maire a proposé à Emile Mallet, Président de cette association, de prendre en charge une partie de cette facture : 1750 € HT pour l'ASA et 2000 € pour la Commune. Emile a donné son accord.
- **Parkings « jeu de boules et salle des fêtes »** : Le Maire précise que les documents établis par le géomètre ont été signés par les propriétaires actuels, ce qui va enfin permettre que ces deux parkings soient définitivement publics. Après la numérotation des parcelles nouvellement créées demandée par le géomètre auprès du service départemental du cadastre, Mme Richard rédigera les actes de propriété.
- **Adrien Donzet et Florent Labussière**, en collaboration avec le Parc, ont participé à une opération de récupération de graines d'une population relictuelle de tilleul des Baronnies. Ces graines ont été mises en pépinière et aujourd'hui, il s'agit de mettre les plans obtenus dans un espace « conservatoire ». Ils proposent de mettre un terrain à disposition et que le suivi de cette plantation se fasse dans le cadre d'une convention tripartite : eux, le Parc et la Commune.
- **Mr Lafoux**, après avoir remercié le Conseil Municipal pour s'être réuni dans la salle communale de Léoux signale la dégradation du mur en pierres situé le long de la RD 570 au droit de la propriété Gravier.

La séance est levée à 19 H 45